

**Catégorie : C**

**Cadre d'emplois: ATSEM**

**Fonction : Agent-e Territorial-e Spécialisé-e des Ecoles Maternelles – remplaçant(e)**

### **Contexte**

Sous l'autorité du/de la directeur-trice d'accueil de loisirs périscolaires, l'ATSEM intervient sur le temps scolaire et sur les différents temps périscolaires ; il/elle est ainsi un-e acteur-trice de la continuité éducative. Sur le temps scolaire, en tant que membre de la communauté éducative, l'ATSEM assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). Prépare et met en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants en tenant compte du règlement intérieur. Procède à la remise en état de propreté des locaux pendant les congés scolaires. Sur le temps périscolaire, l'ATSEM est en responsabilité de l'accueil, de l'animation et de la sécurité des enfants. Son action participe à leur bien-être, à leur éveil et à leur acquisition de l'autonomie pour les gestes de la vie quotidienne.

### **Activités**

- » Assurer avec l'enseignant l'accueil des enfants dans la phase de transition famille/école
- » Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie et des apprentissages quotidiens
- » Apporter des soins et de l'hygiène des enfants et réaliser de petits soins en cas d'accident
- » Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques
- » Accompagner les enfants pendant les temps d'Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP) : du matin, méridien, de fin d'après-midi
- » Assurer la surveillance des enfants pendant la sieste et contribuer à son retour en classe
- » Veiller à maintenir en état de propreté les sanitaires destinés aux enfants et la classe
- » Veiller au rangement, à l'entretien du matériel pédagogique et des locaux
- » Assurer des journées de grands nettoyages permettant de garantir un accueil dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

### **Profil**

- » CAP AEPE obligatoire ou CAP AE
- » Situer sa fonction et son rôle au sein du groupe scolaire et de la communauté éducative
- » Disposer de qualités de communication permettant de créer des relations de qualité avec les différents interlocuteurs
- » Avoir une bonne expression orale et écrite
- » Savoir travailler en équipe et s'adapter à son environnement professionnel
- » Avoir le sens des responsabilités
- » Etre autonome et réactif
- » Faire preuve de discrétion
- » Faire preuve de rigueur et de soin en respectant les règles de travail, d'hygiène et de sécurité
- » Etre disponible
- » Conditions d'exercice : déplacements, port de charges, endurance

### **Conditions de travail**

- » CDD durée en fonction de la date de recrutement : de la date de prise de fonction à la fin de l'année scolaire y compris les jours de grands nettoyages 4 jours en juillet. L'agent-e travaillera pendant la période scolaire et quelques jours (2 à 4) pendant les petites et grandes vacances scolaires sur les grands nettoyages dans les écoles.
- » Contrat horaire ; Taux horaire : proche du smic + mensuellement prime de congés payés proralisée en fonction du nombre d'heures effectuées (autres primes versées en fin de contrat si conditions remplies)
- » Temps de travail jusqu'à 39h30 par semaine selon les nécessités du service ; sollicitation pour des remplacements : vous devez être joignable et intervenez dans les écoles de la Ville de Grenoble
- » Port d'un équipement de protection individuelle pendant les périodes de grands nettoyages
- » Participation à des formations
- » Respect du principe de neutralité et de laïcité
- » Prise en charge financière dans le cadre du plan de déplacement

Votre contact : [rhdej@grenoble.fr](mailto:rhdej@grenoble.fr)  
**04.85.59.54.03**